



Prunay  
yvelines

## Conseil Municipal Ordinaire

### Procès-Verbal de la séance du 30 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni publiquement en Mairie de Prunay-en-Yvelines, sous la Présidence de M. MALARDEAU, Maire.

Etaient présents : Mesdames Lydie-Laure BERTHIER, Claire POIRION et Claudine KELLER, Messieurs Jean-Pierre MALARDEAU, Gérard PIGNANT, Julien BAILHACHE, René MATHIEU, Jean-Louis CHAPART, Marc BOURGY, et Benoît BANCE.

Étaient absent excusés : Messieurs Romuald AMELINE, Nicolas CHAUSSIER, Karl MOSER et Marc ESPIEUX

Nombre de Conseillers : 14 - Nombre de présents : 10 – nombre de procurations : 00 – nombre de votants : 10

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard PIGNANT

Date de convocation : 17/05/2022      Date d'affichage : 17/05/2022

Le Maire ouvre la séance à 20h35

#### **1) Approbation du procès-verbal de la séance du 08 avril 2022**

Après lecture, le procès-verbal de la séance du 08 avril 2022 est adopté à l'unanimité des présents

#### **2) Transport scolaire – Tiers payant**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que la commune participe partiellement au financement des cartes de transports scolaires.

**Considérant** que le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer un contrat de Tiers-Payant avec le GIE COMUTITRES (Imagin'R) afin de valider le montant de la participation communale, à savoir 100 € par collégien, lycéen et par jeunes qui fréquentent un établissement en vue d'obtenir un BAC ou un CAP, ceci sur le territoire où est pratiquée la carte Imagin'R Etudiant pour l'année scolaire 2022/2023,

**Entendu** l'exposé de M. Le Maire, qui rappelle que les enfants de moins de 11 ans qui fréquentent l'école de Prunay bénéficient de la carte imagin'R Junior, à 24€ l'année dont 8 euros de frais de dossier et qu'aucune subvention en peut être appliquée à ce tarif,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité

Voix pour : 10, voix contre : 0, abstention : 0

**-DECIDE** d'autoriser le Maire à signer un contrat de Tiers-Payant avec le GIE COMUTITRES (Imagin'R) afin de valider le montant de la participation communale, à savoir 100 € par collégien, lycéen et par

jeunes qui fréquentent un établissement en vue d'obtenir un BAC ou un CAP, ceci sur le territoire où est pratiquée la carte Imagin'R Etudiant et d'accorder pour l'année scolaire 2022/2023,

**-AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

### **3) Demande d'installation d'un poste de distribution publique**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la demande d'ENEDIS en date du 13 avril 2022 dans le cadre de la régularisation de l'implantation d'un poste de distribution public sur la parcelle AE 33 à Prunay-en-Yvelines,

**Vu** la proposition de convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique constitutive de droits réels,

**Considérant** que le Conseil Municipal doit donner son accord à ENEDIS pour permettre l'installation de cet ouvrage,

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité**

**Voix pour : 10, voix contre : 0, abstention : 0**

**-DECIDE** d'autoriser l'installation d'un poste de distribution publique sur la parcelle section AE parcelle 33,

**-AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

### **4) Cession d'une parcelle à la commune**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article L 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

**CONSIDERANT** la proposition de Madame FARVACQUE, domiciliée 12 rue des Marches à Prunay-en-Yvelines, actuellement propriétaire de la parcelle n° AC 131 d'une superficie de 3 ares, 22, de céder cette parcelle par une vente à 1 € symbolique.

**Vu** le courrier en date du 21 mai 2022 de Madame FARVACQUE, réceptionné en mairie le 23 mai 2022,

**Vu** la convention d'échange en date du 1<sup>er</sup> juin 2018,

**Entendu** l'exposé de M. Le Maire

**Le Conseil Municipal, après avoir délibère à l'unanimité**

**Voix pour : 10, voix contre : 0, abstention : 0**

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à acquérir la parcelle n° AC 131 d'une superficie de 3 ares,22 pour un montant de 1€ TTC, hors frais de notaire.

**-DIT** que les frais d'acte notarié, de bornage et clôture sont à la charge de la commune.

**-CHARGE** le cabinet Alter Ego Notaires, 1, rue Emile Labiche, 28700 Auneau de s'occuper de cet acte,

**-DIT** que ces dépenses seront inscrites au budget 2022 de la commune,

**-CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**-AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

#### **5) Repas des feux de la Saint Jean : Montant de la participation**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que la commune organise le repas des feux de la Saint Jean qui aura lieu le 25 juin 2022,

**Considérant** que le Conseil Municipal doit fixer le montant de la participation par personne assistant au repas des feux de la Saint-Jean,

**Entendu** l'exposé de M. Le Maire

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité**

**Voix pour : 10, voix contre : 0, abstention : 0**

**-FIXE** le montant de la participation au repas des feux de la Saint-Jean à :

- 20,00 € par adulte
- 10,00 € par enfant de 10 à 16 ans

**-DIT** que cette participation sera versée au moment de l'inscription au repas des feux de la Saint-Jean par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public,

**-DIT** que toute réservation devra être faite avant le 14 juin 2022, qu'au-delà de cette date, aucune annulation ne sera acceptée et que toute réservation sera due,

**-AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

#### **6) Informations relatives à la Communauté d'Agglomération et aux Syndicat Intercommunaux**

**RAMBOUILLET TERRITOIRE :**

- Restauration collective bas carbone : Etude sur les modes de restauration du territoire, point sur l'existant
- Redevance SPANC (66€) directement perçue par Rambouillet Territoire
- Aire de jeux Prunay-en-Yvelines : Pose des jeux à partir du 27 juin, travaux de préparation prévus en amont : les 2 jeux de Prunay seront installés à Craches et travaux de terrassement. Jeux sur Gourville : entreprise à relancer pour le montage
- Fourniture par RT d'appuis-vélos : 12 demandes pour Prunay, Craches, Gourville

**SICTOM / SEASY / SITREVA :** Pas d'information

#### **7) Informations et questions diverses**

**Restaurant scolaire :** Repas de meilleure qualité au collège, demande de plus de pédagogie en cantine (former le personnel à la semaine du goût), futur contrat restauration, un groupe de travail devrait être formé pour mettre au point le cahier des charges (groupement de commune ?)

**Logiciel Enfance** : Information de la mise en place d'un logiciel famille permettant les inscriptions aux différentes prestations : garderies, restaurant scolaire, ALSH. Cela permettra la fiabilisation des informations et de la facturation.

**Ressources Humaines** : Un nouvel agent administratif rejoindra la commune à compter du 3 juin.

**Travaux :**

CTM : travaux de maçonneries terminés ; L'entreprise de M. Goulard interviendra le 1<sup>er</sup> juin pour lever les réserves émises lors de la réception du lot menuiserie.

GOURVILLE : Les travaux de voirie débiteront à compter du 13 juin si la commune a reçu l'arrêté d'obtention des subventions.

Extension Ecole + ALSH : Préparation de l'avant-projet avec le MOE, préparation du projet de Contrat Rural avec le MOE et IngénieurY, réunion prévue le 31 mai 2022.

**Lotissement les Meuniers** : Le cabinet Lusitano a commencé l'étude de viabilisation.

**Modification simplifiée du PLU** : Phase de communication toujours en cours, le registre en mairie est à disposition de la population avec le dossier, approbation se fera au prochain conseil municipal.

**Prochaines réunions** : Le 16 juin est prévu la commission finances et le 30 juin le prochain conseil municipal.

**Département** : Les Yvelines font leur cinéma, séance en plein air prévue le 31 août 2022, diffusion du film « Baby boss »

**Prunay Infos** : parution du prochain Prunay Infos fin juin

**Elections législatives** : tableau des permanences à compléter

**Borne de recharge électrique** : Relance pour savoir où en est le projet de fourniture par RT de bornes de recharges électrique.

Fin de séance : 22h15

<b>Le Maire</b>	<b>1er Adjoint</b>	<b>2<sup>ème</sup> Adjoint</b>
<b>JP MALARDEAU</b>	<b>L BERTHIER</b>	<b>G PIGNANT</b>
<b>3<sup>ème</sup> Adjoint</b>	<b>4<sup>ème</sup> Adjoint</b>	<b>Conseiller Municipal</b>
<b>K MOSER</b>	<b>JL CHAPART</b>	<b>J BAILHACHE</b>
<b>Conseiller Municipal</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	<b>Conseillère Municipale</b>
<b>R MATHIEU</b>	<b>R AMELINE</b>	<b>C POIRION</b>
<b>Conseiller Municipal</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	<b>Conseillère Municipale</b>
<b>M ESPIEUX</b>	<b>B BANCE</b>	<b>C KELLER</b>
<b>Conseiller Municipal</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	
<b>N CHAUSSIER</b>	<b>M BOURGY</b>	